

Image not found or type unknown



## Frais de notaire réduit

Par **Floflo74**, le **10/01/2025** à **09:46**

Bonjour a tous

Je suis actuellement en cours de levée d'option de mon logement en dispositif PSLA

Lors de mon entrée dans le logement nous avons versé des frais de notaire qui devait constituer une avance, aujourd'hui nous devons verser le restant des frais.

Le promoteur ma dit que les frais était compris entre 2 et 3% du prix de vente, je voulais simplement savoir si un notaire pouvait prendre plus de 3%? Pour ma part la somme demandée par notre notaire correspond a 3,8% du prix de vente.

Merci pour votre aide